



Déserteur, quelles sanctions ?

Par **Lee Shen**, le **10/03/2019** à **21:28**

Bonjour,

Je suis considéré déserteur au sein de l'armée de terre depuis maintenant 5 jours, pour diverses raisons que je n'exposerai pas ici il est pour moi devenu impensable de retourner au régiment.

Je sais très bien qu'en désertant j'ai commis un délit et je suis prêt à en assumer les conséquences devant la justice. Mais pour appréhender au mieux ces dernières j'aimerais savoir ce que j'encours réellement.

Merci d'avance pour vos éclaircissements.